Présidente de la Métropole

Arrêté n° 21/295/CM

Arrêté modificatif de composition du Comité Technique

VU

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- L'article 4 du décret n°85-565 du 30 mai 1985, précisant que l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement ;
- La délibération FAG 049-3819/18/CM du 18 mai 2018 relative à l'approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du Comité Technique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération HN 001/8265/20 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-verbal du 6 décembre 2018, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 6 décembre 2018 des représentants du personnel au comité technique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 19/065/CM portant composition du Comité Technique suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2021

- Les arrêtés modificatifs n° 19/182/CM du 26 juillet 2019, n° 20/140/CM du 20 juillet 2020 et n°20/283/CM du 16 novembre 2020 portant modification de la composition du Comité Technique.

CONSIDÉRANT

Pour le collège de l'Administration de la Métropole Aix-Marseille Provence :

- La demande de démission de Madame Biljana BOGDANOVIC, membre de l'administration titulaire du Comité technique ;

- La demande de démission de Madame Régine GILLIO, membre de l'administration suppléante du Comité technique ;

- La demande de démission de Madame Lizzie MATA, membre de l'administration suppléante du Comité technique ;

- La désignation par demande de Madame la Présidente de la Métropole, de Monsieur Sébastien PISCIOTTA, en qualité de membre de l'administration titulaire du Comité technique, en remplacement de Madame Biljana BOGDANOVIC.

- La désignation par demande de Madame la Présidente de la Métropole, de Madame Patricia LITOU en qualité de membre de l'administration suppléante du Comité technique, en remplacement de Madame Régine GILLIO.

- La désignation par demande de Madame la Présidente de la Métropole, de Madame Alexandra SERRA en qualité de membre de l'administration suppléante du Comité technique, en remplacement de Madame Lizzie MATA.

- La désignation par demande de Madame la Présidente de la Métropole, de Madame Corinne OLLAGNIER en qualité de membre de l'administration suppléante du Comité technique, en remplacement de Monsieur Sébastien PISCIOTTA.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n°20/283/CM du 16 novembre 2020 est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires :	**Suppléants :**
- M. Martial ALVAREZ	- M. Christian AMIRATY
- Mme Solange BIAGGI	- M. Roland MOUREN
- Mme Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON	- M. Régis MARTIN
- M. Patrick GHIGONETTO	- Mme Nicole JOULIA
- M. David GALTIER	- M. Bernard DESTROST
- M. Guy BARRET	- M. Philippe GINOUX

- M. Yves VIDAL
- M. Alain ROUSSET
- M. Laurent SIMON
- M. Gérard FRAU
- M. Domnin RAUSCHER
- Mme Sophie CONTE
- M. Sébastien PISCIOTTA
- M. Laurent PERES
- Mme Florence PARMANTEL

- Mme Mariam BERGERET
- M. Pascal MORA
- Mme Alexandra SERRA
- Mme Patricia LITOU
- Mme Corinne OLLAGNIER
- Mme Fabienne FOURNEYRON
- M. Kévin AUBERT
- Mme Isabelle ROHEE-SROKA
- Mme Florence PAGANI

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires	**Suppléants**
- M. Patrice AYACHE (FO)	- M. Frédéric BOULLERNE (FO)
- M. Michel KARABADJAKIAN (FO)	- Mme Nadège PITALUGUE (FO)
- Mme Carine RIQUIER-PINET (FO)	- M. Luc VEGLER (FO)
- Mme Caroline COURRIEU (FO)	- M. Daniel PITROIS (FO)
- M. Frédéric MONNOT (FO)	- Mme Béatrice PRUDHOMME (FO)
- Mme Caroline CAMBRIANI (FO)	- M. Karim YAGOUB (FO)
- M. Serge TAVANO (SNUTER 13 – FSU)	- Mme Anaëlle FRANCHIMONT (SNUTER 13 – FSU)
- M. Sébastien STRZYKALA (SNUTER 13 – FSU)	- Mme Sylvie BALDAQUIN (SNUTER 13 – FSU)
- Mme Virginie BOAZIZ (SNUTER 13 – FSU)	- M. Alain GOUIRAND (SNUTER 13 – FSU)
- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (SNUTER 13 – FSU)	- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (SNUTER 13 – FSU)
- M. Frédéric THOMAS (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)	- M. Alain BROSSEAU (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)
- M. Christian CHEFTEL (UNSA)	- Mme Marie CASTILLO (UNSA)
- M. Christophe PELLISSIER (UNSA)	- Mme Frédérique ONZIA (UNSA)
- Mme Audrey CERMOLACCE (CGT)	- Mme Corine FERRER (CGT)
- M. Eric RABITO (CGT)	- Mme Dominique MACCARI (CGT)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2021

Article 2 :

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence du Comité Technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David GALTIER assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 mars 2021

Martine VASSAL